



**LE COMITÉ DE GESTION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DU 18^{ème} ARRONDISSEMENT**

Séance du 5 juin 2019

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2018 de la Caisse des Écoles

Délibération

Le Comité de gestion,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles 1611-1 et suivants et 1612-1 et suivants ;
- Vu la loi n° 82-823 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
- Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le règlement de comptabilité des Caisses des écoles de la Ville de Paris ;
- Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;
- Vu le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des

communes et de leurs établissements publics administratifs ;

- Vu la délibération D6-2018 du Comité de Gestion du 12 mars 2018 approuvant le Budget Primitif 2018 ;
- Vu le projet de délibération du 5 juin 2019 par lequel Monsieur le Président de la Caisse des écoles propose l'approbation du compte de gestion 2018 ;

DÉLIBÈRE

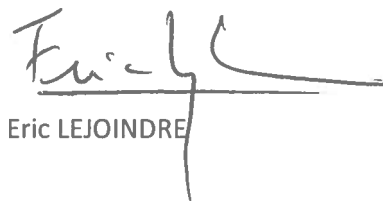
Article 1^{er}. – Est approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018 du Trésorier Principal figurant en Annexe de la présente délibération.

Article 2. – Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- A Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, Bureau du Contrôle de la Légalité,
- A Monsieur le Trésorier Principal, Etablissements Publics Locaux de Paris,
- A Madame la Directrice des Affaires Scolaires de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 5 juin 2019

Le Maire du 18^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des écoles



Eric LEJOINDRE